

L'accueil de deuxième niveau

Le contexte de l'accueil de deuxième niveau¹ est souvent propice à la détermination des buts et des attentes de la personne immigrante quant à ses besoins scolaires ou professionnels.

Le personnel de l'accueil de premier niveau la dirigera vers une personne-ressource pouvant répondre à des questions ou à des besoins plus spécifiques. Le but de l'exercice est de bien guider la personne immigrante dans sa recherche de ressources de façon à établir avec elle un projet qui sera mis en place à l'intérieur des services qui existent à même l'organisation scolaire ou auprès des partenaires des réseaux communautaires ou privés.

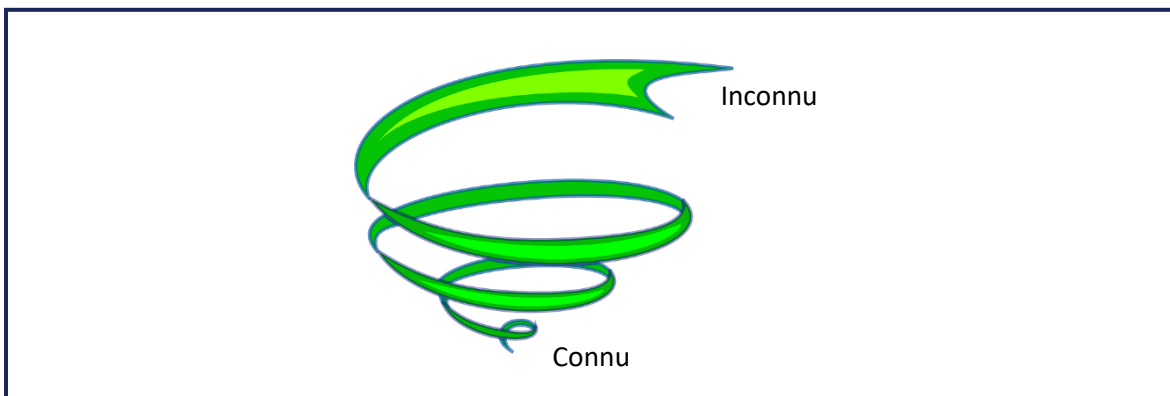
Plusieurs services peuvent soutenir la personne immigrante, selon son bagage et l'étape où elle se situe dans son parcours. Toutefois, il peut être difficile pour elle d'en évaluer la portée et la pertinence dans son cheminement, puisqu'elle n'est généralement pas familière avec le système scolaire et le marché du travail québécois.

Il est généralement bénéfique de transmettre l'information à la personne de manière progressive, en tentant de faire des liens avec les connaissances qu'elle a déjà acquises. La transmission d'informations importe, mais il est en effet tout aussi crucial de s'assurer qu'elle comprend ces informations et qu'elle est en mesure de déterminer leur utilité. Ce processus s'appuie sur le principe de la spirale de l'apprentissage : partir de ce qui est connu pour s'approprier graduellement ce qui est inconnu².

¹ Voir aussi ce document : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/SARCA/Intervention_2-niveau-accueil_VF.pdf.

² Le manuel de Thomas-Grégoire Rouleau, Charles-Joseph Magnan et John Ahern mentionne comme 7^e procédé un cheminement du connu vers l'inconnu. Pour sa part, Danie Beaulieu rappelle comme premier principe de base l'importance de favoriser l'apprentissage en allant du connu vers l'inconnu. Pour détail, voir ces liens :

- <https://www.erudit.org/fr/revues/rse/1989-v15-n3-rse3553/900637ar.pdf>
- <https://seduc.cssdd.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/4-5-Quelques-techniques-d'impact-en-lien-avec-la-pr%C3%A9vention-de-la-violence.pdf>
- https://sup.univ-lorraine.fr/files/2022/01/FS_les_theories_de_apprentissage.pdf



Explorer pour mieux se situer

Dans un premier temps, il est suggéré que le personnel des SARCA aide la personne immigrante à évaluer son niveau de scolarité par rapport au système québécois. Ainsi, il pourra lui présenter une vision globale de celui-ci.

Selon son expérience de travail, il pourrait être utile de lui fournir des exemples d'employeurs qui embauchent des gens dans son domaine, en détaillant les compétences et la qualification généralement recherchées. Cette démarche permet à la personne immigrante de faire le parallèle avec son expérience et de vérifier si des compléments de formation lui seraient utiles pour qu'elle se sente apte à intégrer le milieu. Progressivement, il convient d'explorer avec elle d'autres emplois connexes à son expérience pour lui donner une vue plus générale des possibilités qui s'offrent à elle.

Par la suite, il pourrait être pertinent de vérifier son intérêt à poursuivre son cheminement dans son domaine ou à explorer des options de réorientation. Pour chaque option, il est recommandé de prendre le temps de lui expliquer le parcours nécessaire pour qu'elle puisse optimiser sa connaissance des milieux scolaires et professionnels. Il faut éviter de la pousser à prendre une décision dès la première rencontre, mais plutôt l'encourager à prendre le temps d'explorer et à entreprendre une démarche d'orientation proprement dite afin de s'assurer qu'elle s'engage dans un projet mûrement réfléchi.

Quels sont les besoins de la personne immigrante?

Comme il est explicité dans la fiche « L'accueil de la personne immigrante », la maîtrise de la langue française est déterminante dans le parcours scolaire ou professionnel de celle-ci. Les premières étapes de l'intervention du personnel des SARCA permettront notamment de mesurer son niveau de maîtrise de la langue française. Les questions suivantes peuvent guider la pratique à ce sujet : la personne a-t-elle déjà été évaluée de manière officielle? A-t-elle déjà suivi des cours de francisation ou de français au Québec ou à l'extérieur du Québec? Est-elle au fait de la procédure d'admission au service de francisation? A-t-elle besoin d'accompagnement dans ses démarches d'inscription?

Est-ce que ce niveau est suffisant, considérant les projets de la personne? Est-elle autonome dans son quotidien (faire l'épicerie, prendre rendez-vous chez le médecin, aller à la banque, communiquer avec les enseignants des enfants, etc.)?

Quels sont ses acquis en matière de scolarité, d'expérience personnelle et de bagage professionnel? Quels documents a-t-elle en main présentement? Est-elle en mesure d'obtenir des documents supplémentaires si nécessaire?

Il importe de prendre le temps d'explorer les possibilités qui s'offrent à elle pour étoffer ses connaissances des parcours de formation : inviter la personne à participer aux journées portes ouvertes des établissements scolaires et des entreprises, à réaliser l'activité « Élève d'un jour », consulter avec elle différents sites d'information scolaire et professionnelle, écouter des vidéos, etc.

Références importantes

Voici les références essentielles pour le personnel des SARCA qui accompagne la personne immigrante dans son projet de vie :

- **Pour la connaissance du français** : [Échelle québécoise des niveaux de compétences en français](#).
- **Pour une demande de citoyenneté** : La personne doit avoir atteint au minimum le [niveau 4 en compréhension orale et en production orale](#) (référence à l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français). Un relevé des apprentissages émis par le ministère de l'Éducation portant la mention particulière « compétence linguistique » est accepté par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
- **Pour un emploi** : Les niveaux 5 et 6 peuvent être suffisants pour un certain nombre d'emplois qui exigent un minimum de communication.
- **Pour une inscription en formation** : Le niveau exigé peut varier selon les établissements et les programmes. Dans certains programmes, la réussite de tests de connaissance de la langue française est une condition d'admission.
- **Pour une demande de résidence permanente** : Le niveau 7 est exigé pour plusieurs programmes (attesté par la réussite d'un test reconnu par IRCC ou le MIFI, comme le Test d'évaluation de français [TEF]³, le Test d'évaluation de français pour l'accès au Québec [TEFAQ] et le Test de connaissance du français [TCF]). Il est de la responsabilité de la personne de vérifier les exigences du programme dans lequel elle présente sa demande. Le personnel des SARCA peut l'accompagner dans ses démarches, au besoin.

S'il y a un besoin de francisation : Rappelons que toute personne immigrante désireuse de suivre des cours en francisation doit préalablement faire sa demande d'admission sur le portail Apprendre le français, sur Québec.ca. Sa demande sera traitée par Francisation Québec, désormais responsable des services de francisation au Québec. Une fois admise, la personne immigrante pourra être dirigée vers un organisme scolaire pour suivre sa formation. Pour plus de détails, consulter cette page : [Francisation Québec](#).

³ Le TEF Canada (Test d'évaluation de français adapté au Canada) et le TEFAQ (Test d'évaluation de français pour l'accès au Québec) sont deux tests de compétence en français reconnus officiellement par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI).

Exploration des options de reconnaissance des acquis et des compétences

- [Évaluation comparative des études effectuées hors Québec](#)
 - Généralement nécessaire pour la recherche d'emploi.
 - Utile pour l'inscription dans un programme de formation, mais non obligatoire puisqu'en formation professionnelle, il peut être possible d'utiliser l'annexe 5 du [Guide de gestion – Sanction des études et des épreuves ministérielles de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle](#). Au niveau collégial, les services régionaux d'admission au collégial possèdent leur propre système d'évaluation des documents scolaires étrangers.
 - Exigée par certains ordres professionnels.
- Test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) ou test de développement général (TDG) ou autres dispositifs de reconnaissance des acquis (RAC) en formation générale des adultes (FGA) (examens, épreuves synthèses, Prior Learning)
 - Si la personne n'est pas en mesure de récupérer ses documents scolaires et que son niveau de français et ses connaissances scolaires sont adéquats.
- Reconnaissance des acquis en formation professionnelle ([RAC FP](#)) ou reconnaissance des acquis au niveau collégial ([RAC Collégial](#))
 - Si la personne souhaite poursuivre sa carrière dans son domaine d'expertise, la RAC peut faciliter sa transition vers le marché du travail québécois, diminuer le temps de formation et permettre une mise à jour de ses compétences. Cette démarche est souvent sécurisante pour la personne, puisqu'il s'agit d'un processus relativement simple au cours duquel elle sera accompagnée par une conseillère ou un conseiller en RAC.
- RAC universitaire
 - Si la personne envisage de reprendre des études universitaires dans son domaine d'expertise, elle doit s'adresser à l'université auprès de laquelle elle s'est inscrite en formation pour connaître la procédure à suivre. Dans certains cas, l'université peut limiter le nombre de crédits pouvant être obtenus par la reconnaissance des acquis.
- Demande de reconnaissance auprès d'un organisme de réglementation professionnelle ([Office des professions](#), [Emploi-Québec](#), [Commission de la construction du Québec \[CCQ\]](#), [ministère de l'Éducation](#), [Autorité des marchés financiers](#))
 - Si la personne exerce un métier réglementé, explorer la démarche. Évaluer la pertinence d'entreprendre celle-ci. En faire un projet à court, moyen ou long terme s'il y a lieu.

Est-ce que la personne est prête à commencer sa recherche d'emploi?

Si oui, la diriger vers un organisme d'aide à la recherche d'emploi. Si non, poursuivre la démarche.

Est-ce que la personne a besoin d'une formation (initiale ou perfectionnement)?

- Important : Valider les conditions d'accès à la formation ainsi que la possibilité de bénéficier de la gratuité scolaire selon le statut de la personne.
- En plus des formations régulières, explorer les formations à court terme, comme les attestations d'études professionnelles (AEP), les attestations d'études collégiales (AEC), les programmes courts universitaires et les certificats. Ces formations ont l'avantage de permettre à la personne de se familiariser avec le milieu québécois, de valider son intérêt pour un domaine, de mettre à jour ses compétences ou d'en acquérir de nouvelles, de créer des contacts dans le domaine qui l'intéresse.
- Si, à court terme, les options de formation ne sont pas accessibles (que ce soit en raison des conditions d'admission, du lieu de formation ou des droits de scolarité), il peut être intéressant d'explorer quelques formations de très courte durée et offertes à l'ensemble de la population sans égard au statut, telles que la formation *Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires* (PDSB), les cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR), la conduite de chariot élévateur, le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (SSGCC), le cours *Hygiène et salubrité alimentaire*, etc.

Ces formations ont l'avantage de permettre à la personne immigrante de se familiariser avec le milieu québécois et d'ajouter des compétences utiles à son profil. Des frais d'inscription sont généralement à prévoir, mais seront les mêmes pour l'ensemble des participantes et des participants, sans égard au statut. Diriger la personne vers une démarche formelle d'orientation au besoin.

Concernant l'aide financière

Pour la francisation, plusieurs personnes peuvent bénéficier d'une aide financière pour les cours [à temps plein](#) ou à [temps partiel](#) dans le cadre de Francisation Québec au MIFI.

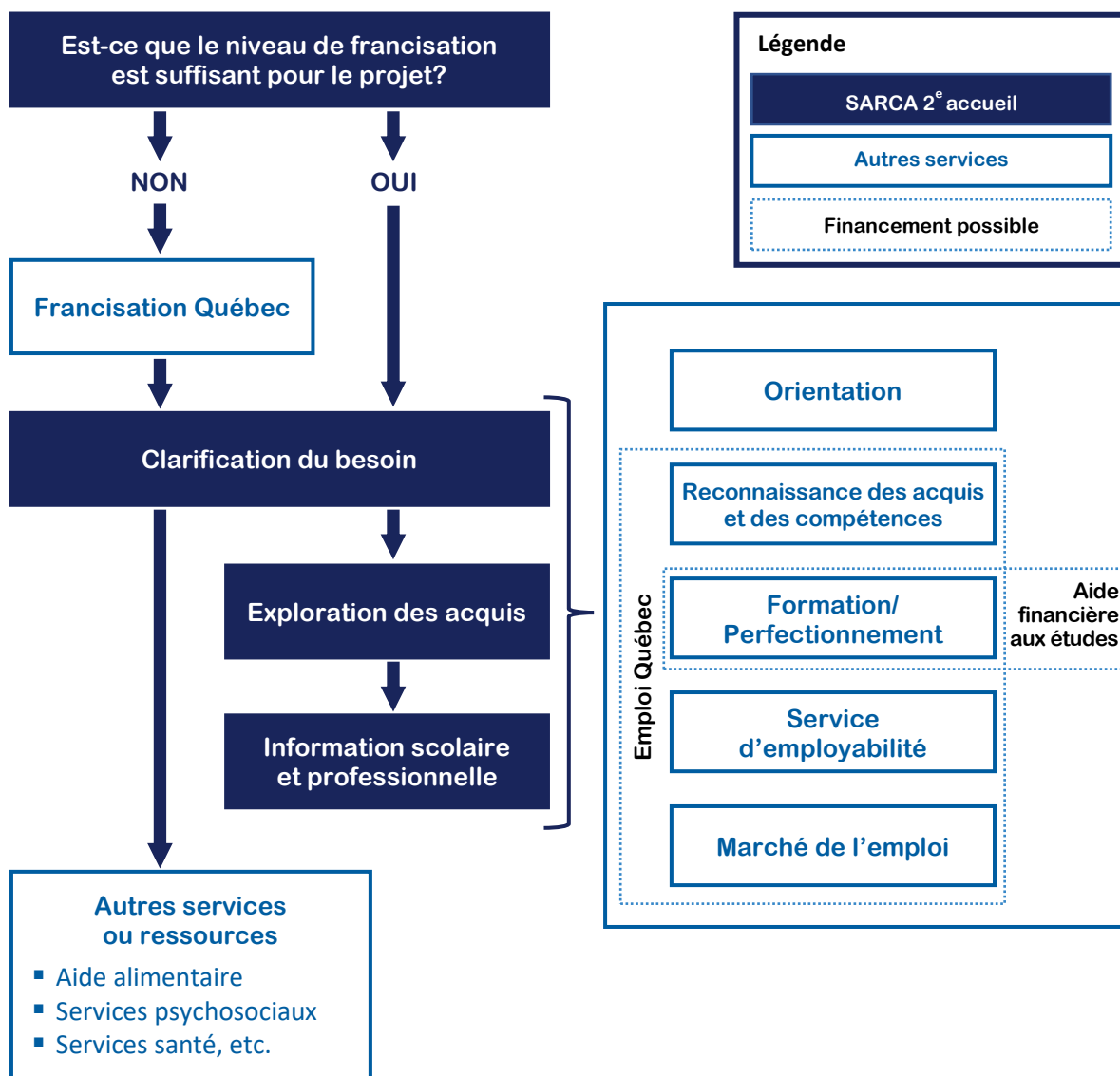
Pour les projets de retour aux études ou d'aide à l'intégration au marché du travail, les principales ressources pour l'aide financière s'adressent surtout aux résidentes et résidents permanents, aux citoyennes et citoyens canadiens, aux réfugiées et réfugiés ainsi qu'aux personnes à protéger :

- [Aide financière aux études](#) à la formation professionnelle et aux études postsecondaires (prêts pour études à temps partiel, prêts et bourses pour études à temps plein, allocation pour besoins particuliers);
- [Services Québec](#) (plusieurs programmes peuvent faciliter le retour aux études ou l'entrée sur le marché du travail, comme le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi [[PRIIME](#)] ou la [Mesure de formation pour la main-d'œuvre](#) [[MFOR](#)]).

Concernant les droits de scolarité, l'analyse détaillée du statut de la personne est nécessaire pour déterminer si elle peut être [exemptée des droits de scolarité habituellement exigés des étudiants étrangers](#).

Le schéma suivant illustre les trajectoires offertes aux personnes immigrantes :

TRAJECTOIRES OFFERTES AUX PERSONNES IMMIGRANTES⁴



⁴ Source : DSÉ-DGEAFP, MEQ, 2024.